

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°19761 - 76ÈME ANNÉE

POUR DES POSTES, POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, POUR NOS SALAIRES

**Appel de l'intersyndicale Education Nationale pour une journée de
grève et manifestation au rectorat à partir de 10 h le mardi 26 janvier**



Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'École, les missions et les statuts des enseignants et qu'il distribue des miettes à quelques-uns et rien aux autres, ne revalorise ni les enseignants, ni les personnels de vie scolaire.

Les personnels fatigués, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail, exigent des baisses d'effectifs par classe à court et moyen termes. Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Alors que la crise sanitaire a mis en lumière la pénurie d'infirmières dans les établissements scolaires qui partagent leur service entre plusieurs écoles, lycées et collèges, le gouvernement prévoit de les transférer à la collectivité territoriale.

Il y aurait une mutualisation des services de santé du conseil départemental (PMI, Centre de vaccination...etc) et la santé scolaire. Cela aggraverait les conditions d'accueil, d'écoute, de soutien et d'éducation à la santé pour les élèves. Nous exigeons des créations de postes d'infirmières à hauteur des besoins dans l'éducation nationale.

Les services de vie scolaire, en première ligne depuis le début de la pandémie pour l'application du protocole sanitaire, sont au bord de l'implosion.

Au-delà de la période de crise sanitaire, ces services sont largement sous-dotés et les conditions d'exercice des personnels AED sont inacceptables : des contrats d'un an renouvelable dans une limite de 6 ans, temps partiels parfois imposés, salaires largement insuffisants, temps de formation insuffisant.

Il est temps d'exiger pour ces personnels une amélioration des conditions de travail (diminution du temps de travail, créations de postes supplémentaires, augmentation du temps de formation), une augmentation de salaire, et de vraies perspectives d'avenir, versement des primes REP et REP+.

Le ministère continue d'appliquer ses réformes du lycée à marche forcée et de refuser, comme les personnels et nos organisations syndicales l'exigent, de rétablir un baccalauréat aux épreuves nationales, terminales et anonymes.

Il s'attaque, d'une part, à l'éducation prioritaire en projetant d'abandonner une politique de territoires au profit d'une contractualisation avec chaque école ou établissement scolaire ; d'autre part, avec le projet de loi 4D, le gouvernement veut engager une opération de déconstruction du service public d'éducation.

Les organisations demandent le maintien des services et des personnels dans le cadre plein et entier de l'Éducation Nationale.

Les organisations appellent les personnels à se réunir en assemblée générale afin d'élaborer les cahiers de revendications et d'organiser la poursuite du mouvement, à s'engager dans l'action et à préparer la grève à partir du mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.

L'intersyndicale Éducation Nationale (FO, FSU, SAIPER, Sud Éducation)



SEPTAINE « OBLIGATOIRE », LA MORALE DE L'HISTOIRE.



La préfecture a mis en place, depuis le 16 janvier, une septaine obligatoire. Elle évoque 3 raisons pour cela:

- l'évolution mondiale du COVID-19, toujours en augmentation,
- la mutation en virus plus résistant et plus contagieux,
- la rentrée scolaire et le retour de vacances des locaux.

La Préfecture a compté, pour ce week end, 25 cas importés positifs au Coronavirus. C'est la preuve que malgré le test négatif avant leur départ, les voyageurs arrivent ici avec le virus, mettant ainsi en danger toute une population. Preuve donc aussi qu'il est nécessaire d'instaurer cette septaine pour protéger la population qui n'a pas voyagé.

Nous pouvons regretter que cette septaine ne soit finalement que « morale et civique ». Les moyens de s'assurer du civisme des voyageurs n'ont pas été annoncés, non plus. Et puisqu'il n'y a pas de contrôle sévère on peut observer les faits suivants, parmi d'autres.

Mercredi 20 janvier, une responsable de gîte à Salazie raconte sur les réseaux sociaux qu'un couple de touristes arrivé la veille l'avait contactée pour réserver une chambre, afin d'accéder plus facilement au sentier de Mafate. Elle leur a expliqué la septaine et le devoir moral qui leur incombait.

Son discours ne les intéressait pas. Cela peut se comprendre. Les vacanciers sont en général dans l'île pour une semaine ou deux, et on voudrait qu'ils passent la moitié ou la totalité de leur séjour, si chèrement payé, à l'intérieur ? C'est irréaliste. Rajoutons à cela, qu'en France, des pubs et émissions vantant la destination de La Réunion tournent à fond et n'ont qu'un seul but, faire venir une grande quantité de touristes. C'est l'échappée belle !!

Voici un autre cas. Vendredi à 9h, au rond-point de Gillot, trois touristes à peine sortis d'avion, gros sacs sur le dos, faisaient de l'auto-stop sans masque. L'un d'eux faisait des signes d'exaspération parce que personne ne s'arrêtait.

A La Réunion, ils sont face à une population relativement saine, ils ont peu de risque de rattraper le virus par un autochtone. Dès lors, ils prennent leurs aises. L'idée qu'ils peuvent, eux, contaminer le chauffeur et infester la voiture n'a pas traversé leur tête, en tout cas, cela ne leur pose pas de cas de conscience.



Dans la gestion de cette crise sanitaire, depuis le début, les représentants de l'état sur place qui sont le relais des décisions imposées depuis la France ont choisi de miser sur la fibre morale plutôt que sur le réalisme, la science et la logique.

Quand les choses tournent mal, ces mêmes responsables viennent faire la leçon de morale aux Réunionnais. Nous avons tous en tête le discours accusateur du ministre des Outre-Mer lorsque nous faisons face à plusieurs clusters dans notre île. A-t-il au moins apporté une solution?

Quelques jours plus tard, ce même ministre s'est rendu en Nouvelle Calédonie, et il y a dû respecter une semaine réellement obligatoire avant de pouvoir entrer en contact avec le peuple Kanak. Là-bas il n'a pas pu tenir le même discours, car là-bas ce sont les Kanaks qui décident de ce qui est bon pour leur peuple. Le résultat est qu'ils sont Covid-free.

Est-il nécessaire de rappeler qu'il s'agit de la santé et de la survie de tout un peuple?

Moralité, quand vous vivez dans un pays colonisé ne vous attendez pas à ce qu'on vous traite avec logique. Ne vous attendez pas non plus à ce que l'intérêt de votre population passe en premier. Soyez vous-mêmes responsables!

Julie Pontalba

Selon l'IEDOM, 121 072 touristes extérieurs ont visité l'île sur le premier semestre 2020. Les voyageurs en provenance de France métropolitaine représente 85% de la fréquentation sur le premier semestre, premier marché émetteur de La Réunion. La zone Océan Indien compte pour 9 % du nombre de visiteurs (les voyageurs mauriciens représentent l'essentiel de ce marché de proximité).

Les touristes européens (hors France métropolitaine) ne représentent plus que 4 % de la clientèle totale : une chute de 63 % comparativement à 2019. Les visiteurs allemands, suisses et belges comptent pour deux tiers de ces voyageurs européens.

ÉDITO



QUAND L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE TOUCHE DE PLUS EN PLUS D'ENFANTS

L'alimentation est une nécessité du quotidien et pourtant elle est souvent négligée. Pour les plus démunis, la part budgétaire attribuée à l'alimentation se restreint au profit d'autres dépenses, comme par exemple les dépenses de télécommunications.

Alors lorsqu'il faut serrer le budget, l'alimentation accuse le coup : bien souvent c'est ce poste de dépense qui sert de variable d'ajustement dans les budgets des ménages les plus précaires. Les personnes les plus démunies « *sont obligées de faire des choix arbitraires de consommation qui jouent en défaveur des dépenses alimentaires (...)* », constate le rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le « *reste à vivre* » de juin 2012. L'INSEE souligne dans une étude sur la consommation des Français en 2011 (juillet 2013) qu'entre 1979 et 2005, le poids de l'alimentation a baissé de 9 points chez les 20% de ménages les plus modestes. Depuis 2007, ce poids a cessé de se réduire, ayant probablement atteint un niveau plancher incompressible.

Alors, face à la crise économique provoquée par la crise sanitaire, l'insécurité alimentaire s'est fortement développée. Le Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU, prix Nobel 2020, estime que 120 millions de personnes supplémentaires, cette année, seront exposées à l'insécurité alimentaire. La cause n'est pas le renchérissement des denrées mais la chute du pouvoir d'achat des ménages.

D'ailleurs la Grande Bretagne, 5ème puissance mondiale, a reçu une aide de l'UNICEF pour financer les repas des enfants pauvres. Selon un dernier rapport de l'UNICEF, le Royaume-Uni se classe parmi les pires pays occidentaux en termes de pauvreté infantile : 30% de petits Britanniques, soit 4 millions d'enfants, sont considérés comme étant sous le seuil de pauvreté. 20% sont en insécurité alimentaire, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas accès à de la nourriture suffisante et saine à tout moment. D'ailleurs le pays est champion des banques mais aussi des banques alimentaires qui se comptent au nombre de 850.

Avec 332 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté, l'insécurité alimentaire est un vrai problème de société. L'intégration devait nous prémunir de la faim, au contraire le problème persiste et creuse une société à deux vitesses. Pendant que la Chine travail à l'éradication de la pauvreté, les pays occidentaux essaient de palier aux conséquences des politiques libérales. Ce qui est possible pour 1,4 milliards de chinois, doit l'être pour 850 000 réunionnais, tout est question de volonté politique.

« *L'enfance, après tout, est le premier bien précieux que la pauvreté vole à un enfant.* » Anthony Horowitz

Nou artrouv'

David Gauvin

LE FRONT POLISARIO BOMBARDE LES FORCES D'OCCUPATION MAROCAINES À GUERGUERAT

Il s'agit de la première vraie riposte des représentants du Sahara Occidental depuis la reprise du conflit qui date du 13 novembre dernier.



Le conflit entre les Sahraouis, représentés par le Front Polisario et le Maroc, qui était en cessez-le-feu depuis 1991 avait en effet repris en novembre dernier suite à l'intervention de l'armée marocaine pour déloger des militants sahraouis qui occupaient pacifiquement la route commerciale située à Guerguerat, dans la zone tampon entre les territoires actuellement occupés par le Maroc depuis l'invasion de 1975 et la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD).

Cette route, illégale au regard des traités internationaux a pour but de relier le Maroc et la Mauritanie.

S'il y avait depuis eu des accrochages mais pas d'affrontement ouvert, le Front Polisario a annoncé que « *l'armée sahraouie a lancé quatre missiles en direction de la brèche illégale de Guerguerat et ses environs* ». Il y aurait également eu des attaques au niveau du « Mur de sable » édifié par le Maroc avec l'aide d'experts israéliens à la suite de l'invasion, qui est constitué de palissades, champs de mines et de bunkers.

La République Sahraouie démocratique a annoncé être « en état de guerre de légitime défense » depuis l'intervention de l'armée marocaine du 13 novembre dernier, et ce dans l'indifférence voire la complaisance de la MINURSO, force des Nations Unies censée assurer la paix dans la région.

Les Sahraouis se battent depuis 1973 et la création du Front Polisario pour se libérer des emprises coloniales, qu'il s'agisse auparavant de l'Espagne et maintenant du Maroc. Alors que le territoire de la RASD a été envahi par le Maroc et est occupé à plus de 80% depuis 1975, les Sahraouis ont fait le choix de s'investir pacifiquement pour l'organisation d'un scrutin d'autodétermination, prévu depuis 1991 et l'accord de cessez-le-feu et censé être encadré par la MINURSO.

Cependant, le Maroc continue de s'opposer à ce referendum, proposant un simple statut d'autonomie interne.

Tandis que le Sahara Occidental reste un territoire non autonome, et donc à décoloniser au regard du droit international, la MINURSO ne semble plus agir dans le sens du maintien de la paix et de la décolonisation du territoire, mais semble au regard de la RASD prendre le parti du Maroc.

Ce conflit, que l'on ne peut que regretter, ne semble pas prêt de s'arrêter. En effet d'après Sidi Ould Oukal, haut responsable de la sécurité et porte-parole du ministère de la Défense de la RASD, « *la guerre va continuer et aller vers l'escalade. Toutes les positions de l'armée marocaine sont des cibles* ».

Au vu de la situation dramatique dans la région, nous ne pouvons que renouveler la position que nous avons toujours tenu, à savoir la paix et le droit à l'autodétermination pour les Sahraouis comme pour tous les peuples opprimés.

Mathieu Raffini

Le Sahara occidental est un territoire de 266 000 km² du Nord-Ouest de l'Afrique, bordé par la province marocaine de Tarfaya au nord, l'Algérie au nord-est, la Mauritanie à l'est et au sud, tandis que sa côte ouest donne sur l'Atlantique.

Territoire non autonome selon l'ONU, cette ancienne colonie espagnole n'a toujours pas trouvé de statut définitif sur le plan juridique depuis le départ des Espagnols, en 1976.

Depuis le cessez-le-feu de 1991, le Maroc contrôle et administre environ 80% du territoire, tandis que le Front Polisario en contrôle 20% laissés par le Maroc derrière une longue ceinture de sécurité, le « mur marocain » devenu aujourd'hui la frontière de facto.

Source Wikipedia



SURMAN SA LA KOUTE DÉ SAN É DÉ MIL, DÉ MIL É DÉ SAN...MÉ LA PA KONM ZARIKO PITALUG O MOINSS ? I POUS PAD SOU TÈR, MI ÉSPÈR

Souvan dé foj, néna konm in lidé i pass dann la tête demoun. Pé s'fèr ou, pé s'fèr mwin, pé s'fèr in tèl, sansa kèl k'in d'ot. Demoun i di la pèrsonne la fé in mové rèv, sansa la rèv sa yèr soir-i di pa la fé in vyé rèv, pars kozman-la lé rézèrvé pou bann moun i gingn in zanfan dsi lo tar.

An touléka, konm zot i koné, toute demoun i rèv é bann zékoutèr la radyo i done pa zot par lo shien pou manjé. Donk in moun mi koné pa, yèr matin té apré kozé dann radyo é mwin lé sir li la rèv sa é sé pou sa li té apré anparlé. Kossa la fé ? Sinploman li la pass dsi la rout tamarin é li la gard a gosh li la gard adroite é li la romark in n'afèr l'avé poin, é kossa sa i lé ? Sé pyé d'boi-lo zarb si zot i vé !- Poitan kossa la pa di, kossa la pa fé.

Mi souvien konm si lété yèr Paul Vergès l'avé di i sava plant rant sink san mil épi in milyonn pyé d'boi konmsa nora in zoli lanvironeman pou la route : èl va pass dann milyé in foré avèk bann zéssans konm tamarin dé o, baobab , pyé d'boi andémik é tout sak i s'ansui.

Mwin téi i oi déza lo léspèktak pars kan gramoun Paul téi rakonte in zistoir, li téi rakonte bien é lété prèss konmsi ou lété fine arivé. A oui ! Paul Vergès téi rakont bien. Mé antansyon li téi fé pa arienk rakonté, li téi aranz lo zafèr pou k'sak li l'avé dann son vizyon i réaliz dann la vi, é pou li sa lété pli inportan. Mi rapèl avèk bann marmaye lékol li téi sava épi tout ansanm téi plant pyé d'boi é pou plante pyé d'boi l'avé fé in pépinyèr pou alimante lo planatasyon d'pyé d'boi. L'avé mèm, si mi tronp pa, di téi plant sa dann léstrèss idrik :an dé mo, abityé bann plantasyon siport lo mank delo.

Dakor, mé zordi la rout tamarin néna pliss dizan sa lé fé é la plant pou vréman sinksan mil pié d'boi. Alor oussa i lé la foré la bèrs mon mazinasyon ? Na pi ? Sansa kabri la manzé, sansa ankor l'arète fé l'antrotien pars sé Paul Vergès téi vé fé sa.

Lo pépinyèr oussa sa i lé, toulmoun noré pa anpèrd dann sète afèr ; Pétète sa i pé intèrèss la kour dé kont. Pétète sa i pé intèrèss d'ot moun. Antouléka, la pa bézoin rorakont amwin zistoir lettres de mon moulin épi di amwin lo zariko Pitalug téi pouss dsou la tèr. Sa in fime i intèrèss pi amwin sa ! Mé mi panss nou va rotrové la dsi...Si sa i kas spa zot koko, i pé kant mèm fé travaye la tête in bonpé.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433